



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2019-221

PUBLIÉ LE 30 JUILLET 2019

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2019-07-25-003 - Arrêté fixant les délais pour le dépôt des demandes de reconnaissance comme Organisme à vocation sanitaire (OVS) ou Organisation vétérinaire à vocation technique (OVVT) (2 pages) Page 3

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2019-07-12-017 - Arrêté modificatif 1 du 12 juillet 2019 IRPSTI CVDL (3 pages) Page 6

R24-2019-07-12-016 - Arrêté n°2 modif caf 18 (3 pages) Page 10

R24-2019-07-12-015 - Arrêté n°2 modif caf 45 (3 pages) Page 14

R24-2019-07-12-014 - Arrêté portant modif 2 CPAM 28 (4 pages) Page 18

R24-2019-07-12-018 - Arrêté portant modif 2 CPAM 41 (3 pages) Page 23

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2019-07-25-003

Arrêté fixant les délais pour le dépôt des demandes de
reconnaissance comme
Organisme à vocation sanitaire (OVS)
ou Organisation vétérinaire à vocation technique (OVVT)

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

ARRETE

Fixant les délais pour le dépôt des demandes de reconnaissance comme
Organisme à vocation sanitaire (OVS)
ou Organisation vétérinaire à vocation technique (OVVT)

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le livre II du code rural et de la pêche maritime partie législative et notamment les articles L. 201-9 à L. 201-13 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime partie réglementaire et notamment les articles R. 201-12 à R. 201-17, R. 201-18 à R. 201-23 ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2013 relatif au contenu des dossiers de reconnaissance d'un organisme à vocation sanitaire, d'une organisation vétérinaire à vocation technique et d'une association sanitaire régionale conformément aux articles R. 201-14, R. 201-20 et R. 201-26 du code rural et de la pêche maritime ;

Considérant qu'il incombe au préfet de région de fixer les délais pour le dépôt des demandes de reconnaissance et de transmettre ces demandes pour approbation au ministre chargé de l'agriculture ;

ARRETE

Article 1 : La période de dépôt des demandes de reconnaissance comme Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) ou Organisation Vétérinaire à Vocation Technique (OVVT) de la région Centre-Val de Loire est ouverte à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs et ce jusqu'au 30 septembre 2019.

Article 2 : Le contenu des dossiers de demande de reconnaissance d'un OVS doit être conforme à l'article 1er de l'arrêté ministériel du 4 janvier 2013 susvisé.

Article 3 : Le contenu des dossiers de demande de reconnaissance d'une OVVT doit être conforme à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 4 janvier 2013 susvisé.

Article 4 : Les dossiers sont déposés auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, par voie postale à l'adresse suivante :

DRAAF Centre-Val de Loire
Service régional de l'alimentation
Cité administrative Coligny
131 rue du faubourg Bannier
45000 ORLEANS

Le cachet de la poste faisant foi, tout dossier déposé après la date de clôture, ou incomplet à la date de clôture, est non recevable.

Article 5 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 25 juillet
Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
et par délégation,
La Secrétaire Générale pour les affaires régionales,
Signé : Edith CHATELAIS

Arrêté n° 19.137 enregistré le 25 juillet 2019

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2019-07-12-017

Arrêté modificatif 1 du 12 juillet 2019 IRPSTI CVDL

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté modificatif n° 1/IRPSTI CVDL du 12 juillet 2019

portant modification de la composition de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants de la région Centre Val-de-Loire

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L. 612-4,

Vu l'article 15 de la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018,

Vu le décret n° 2018-1215 du 24 décembre 2018 relatif à la liste des organisations procédant aux premières désignations au sein du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants,

Vu l'arrêté du 24 janvier 2019 portant nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants de la région Centre Val-de-Loire,

Vu la proposition de nomination faite par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME),

Vu la proposition de modification faite par l'Union des entreprises de proximité (U2P),

ARRETE :

Article 1^{er} : Madame Véronique DEMORGNY est nommée suppléante, au titre du collègue des représentants des travailleurs indépendants, sur demande de la CPME.

- Le poste de suppléant occupé par Madame Carole HONORE est vacant, au titre du collègue des représentants des travailleurs indépendants, sur demande de l'U2P.

Le document annexé au présent arrêté tient compte de cette modification.

Article 2 : Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région.

Fait à Paris, le 12 juillet 2019

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale

Signé : Dominique MARECALLE

ANNEXE :
Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (IRPSTI) -
Région CVDL

Organisation designatrice	Statut	Nom	Prénom	
Représentants des travailleurs indépendants	U2P	Titulaire(s)	LEMAURE	Elisabeth
			COLLINET	Richard
			HENAULT	Thierry
			ROULIN	Sylvain
			HUGO	Alain
			BOUFFART	Pierre
			JARDAT	Alain
		Suppléant(s)	BORDIER	Odile
			Poste vacant	
			VILLARD	Thierry
	CPME	Titulaire(s)	BERTRAND	Sylvie
			COULLAUD	Daniel
			FERRAND	Fabrice
			GORECKI	Fabrice
			ROY	Carine
			AUDOUCET	Patrick
		Suppléant(s)	CARATY	Marie-Josée
			FOUQUET	Pauline
			VASSOR	William
			GEORGES	Herizo
			MEUNIER	Matthieu
			DEMORGNY	Véronique
	CNPL	Titulaire(s)	HOYAU	Marie
		Suppléant(s)	SCHUMACHER	Marie-Josée
MEDEF	Titulaire(s)	AVINAIN	Virginie	
	Suppléant(s)	LE ROY	Philippe	
Représentants des travailleurs indépendants retraités	U2P	Titulaire(s)	BRANDELON	Philippe
			CAILLAUD	Charles
			DURAND	Michel
		Suppléant(s)	PAVIE	Gérard
			MATHÉ	Claudine
			PAQUET	Gérald
	CPME	Titulaire(s)	RICHARD	Etienne
			HUGUET	Philippe
		Suppléant(s)	NIVAUT	Luc
			VIDY	Daniel
	CNPL	Titulaire(s)	LEPAGE	Henri
		Suppléant(s)	VAN BELLINGHEN	Maud

	MEDEF	Titulaire(s)	DUFOND	Marc
		Suppléant(s)	HOUOT	Bernard
<i>Dernière modification : 12/07/2019</i>				

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2019-07-12-016

Arrêté n°2 modif caf 18

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté modificatif n° 3 du 12 juillet 2019
portant modification de la composition du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales du Cher

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, L.231-3, L.231-6-1 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 4 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher,

Vu les arrêtés modificatifs n°1 et 2, respectivement en date des 18 avril et 20 août 2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher,

Vu la proposition de modification faite par l'Union nationale des associations familiales (UNAF) / Union départementale des associations familiales (UDAF),

ARRETE :

Article 1^{er} : Est nommée membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher:

En tant que représentante des associations familiales :

Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) / Union départementale des associations familiales (UDAF) :

Titulaire

Madame Valentine ARCHIMBAUD, en remplacement de Madame Elisabeth GIRAUD.

Suppléante

Le siège de Madame Valentine ARCHIMBAUD est déclaré vacant.

Le document annexé au présent arrêté tient compte de ces modifications.

Article 2 : Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Centre Val-de-Loire.

Fait à Paris, le 12 juillet 2019
La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
Le chef d'antenne de Paris de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale
Signé : Dominique MARECALLE

CAF 18 - Modifications 12/07/2019		Statut	Nom	Prénom
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CGT	Titulaire(s)	CEVOST	Dominique
			GAETA	Florie
		Suppléant(s)	FRETY	Orlane
			AUBERT	Pascal
	CGT - FO	Titulaire(s)	BEGUET	Maguy
			COLLIN	Charles
		Suppléant(s)	MARITORENA	Murielle
			DELALEUF	Marc
	CFDT	Titulaire(s)	CHEVALIER	Marie-Christine
			CHATELIN	Thierry
		Suppléant(s)	CHANUDET	Michel
			CABANES	Nathalie
	CFTC	Titulaire(s)	MEDA	Philippe
		Suppléant(s)	LAVISSE	Geneviève
CFE - CGC	Titulaire(s)	TAUPIN	Guilaine	
	Suppléant(s)	GIRARD	Violaine	
En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	PETIT	Carole
			LEVEQUE	Danielle
			WYART	Magali
		Suppléant(s)	CHEVALIER	Nadia
			KISLIG	Jean-Jacques
	CPME	Titulaire(s)	MAGASSON	Marie-Josèphe
		Suppléant(s)	LEBLET	Evelyne
	U2P	Titulaire(s)	LAURENT	Didier
		Suppléant(s)	CARTON	Karine
En tant que Représentants des travailleurs indépendants :	CPME	Titulaire(s)	GEORGES	Herizo
		Suppléant(s)		
	U2P	Titulaire(s)	BERTRAND	Nadine
		Suppléant(s)	PALLOT	Evelyne
	UNAPL / CNPL	Titulaire(s)		
		Suppléant(s)		
En tant que Représentants des associations familiales :	UNAF / UDAF	Titulaire(s)	SENGEL	Nadine
			NARBOUX-PARIN	Stéphanie
			HENRY	Thierry
			ARCHIMBAUD	Valentine
		Suppléant(s)	BOUET	Patrice
			DE MASSOL	Véronique
	Siège vacant			
			DALDA	Kezban
	Personnes qualifiées			MOUSSELINE
MILLET				Véronique

	BARNIER	Frédérique
	RONDAUD	Lydie

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2019-07-12-015

Arrêté n°2 modif caf 45

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté modificatif n° 2 du 12 juillet 2019
portant modification de la composition du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales du Loiret

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, L.231-3, L.231-6-1 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 9 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret,

Vu l'arrêté modificatif n°1 du 24 avril 2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret,

Vu la proposition de modification faite par l'Union des entreprises de proximité (U2P),

ARRETE :

Article 1^{er} : est nommé membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret :

En tant que représentant des employeurs :

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire

Monsieur Thierry VILLARD, en remplacement de Monsieur Tanguy DUPART.

Le document annexé au présent arrêté tient compte de cette modification.

Article 2 : Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Centre Val-de-Loire.

Fait à Paris, le 12 juillet 2019
La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
Le chef d'antenne de Paris de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale
Signé : Dominique MARECALLE

CAF du Loiret - Organisations désignatrices		Statut	Nom	Prénom
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CGT	Titulaire(s)	PEPIN	Catherine
			BOTINEAU	Odile
		Suppléant(s)	PINCELOUP	Marie-Thérèse
			BALANCON	Loic
	CGT - FO	Titulaire(s)	LIROT	Chantal
			PERES	Jacky
		Suppléant(s)	PORCHON	Géraldine
			DELGADO	Patrick
	CFDT	Titulaire(s)	BAUDET	Frédéric
			TOURET	Myriam
		Suppléant(s)	GEERTS	Sylvie
			ROQUENCOURT	François
	CFTC	Titulaire(s)	CLEMENT	Yves
		Suppléant(s)	DAIKH	Anissa
CFE - CGC	Titulaire(s)	GROISY	Jérôme	
	Suppléant(s)	BALLAND	Françoise	
En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	MASSON	Gérard
			AVINAIN	Virginie
			GUITTON	Olga
		Suppléant(s)	PERDOUX	Valérie
			CUVILLIER	Géralde
			POIRIER	Fabrice
	CPME	Titulaire(s)		
		Suppléant(s)	BRUNETAUD	Olivier
	U2P	Titulaire(s)	DUPART	Tanguy
		Suppléant(s)		
En tant que Représentants des travailleurs indépendants :	CPME	Titulaire(s)	LAMOTTE	Richard
		Suppléant(s)	BERAL	Jean-Louis
	U2P	Titulaire(s)	VILLARD	Thierry
		Suppléant(s)		
	UNAPL / CNPL	Titulaire(s)	TATTEVIN	Sandrine
		Suppléant(s)		
En tant que Représentants des associations familiales :	UNAF / UDAF	Titulaire(s)	GUYOT	Gilles
			CRAPEAU	Annick
			LAFAY	Laurence
			BERTRAND	Arnaud
	Suppléant(s)	ADOBET	Alice	
		NIGRON	Pascal	
		MATET	Marie-Emmanuelle	
		COLIN	Benoit	
Personnes qualifiées			TELLIER	Christine

	POISSON	Véronique
	BERTRAND	Magali
Dernière mise à jour :		12/07/2019

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2019-07-12-014

Arrêté portant modif 2 CPAM 28

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté modificatif n° 2 du 12 juillet 2019
portant modification de la composition du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) d'Eure-et-Loir

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1, D. 231-1-1 et D. 231-4,

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil des Caisses Primaires d'Assurance Maladie,

Vu l'arrêté du 12 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté modificatif n° 1 du 12 avril 2018 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Eure-et-Loir,

Vu les propositions de modifications faites par la Confédération française démocratique du travail (CFDT),

Vu la proposition de modification faite par l'Union nationale des associations familiales (UNAF) / Union départementale des associations familiales (UDAF),

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Eure-et-Loir :

- **En tant que représentants des assurés sociaux :**

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Suppléants :

- Madame Marie-Stella PERIER
- Monsieur Thierry SIMEON

- **En tant que représentante des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :**

Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) / Union départementale des associations familiales (UDAF) :

Suppléante :

- Madame Annick FOSSE

Le document annexé au présent arrêté tient compte de ces modifications.

Article 2 : Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Centre Val-de-Loire.

Fait à Paris, le 12 juillet 2019

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale

Signée : Dominique MARECALLE

CPAM 28 - Modifications du 12/07/2019		Statut	Nom	Prénom
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CGT	Titulaire(s)	LOISON	Christina
			MILLET	Christophe
		Suppléant(s)	BRASSART	Carole
			LAYSENNE	Gilles
	CGT - FO	Titulaire(s)	BAHLI	Mostafa
			LOIR	Catherine
		Suppléant(s)	AUPIN	Valérie
			BOUVIER	Eric
	CFDT	Titulaire(s)	CHARLES	Daniel
			COLLINS	France
		Suppléant(s)	PERRIER	Marie-Stella
			SIMEON	Thierry
	CFTC	Titulaire(s)	MISTIAEM	Alain
		Suppléant(s)	GUILLOT	Manuel
CFE - CGC	Titulaire(s)	NARCISSE	Guylaine	
	Suppléant(s)	BOUX	Bruno	
En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	ACCARIE	Sylvain
			BRUYELLE	Jean-Michel
			OUDIANE	Jean-Marc
			VERITE	Patrick
		Suppléant(s)	BILLET	Pierre-Frédéric
			DE LA BOISSIERE	Aymeric
			GUENARD	Bruno
	CPME	Titulaire(s)	CORDIER	Emmanuelle
			SAVOURE	Christophe
		Suppléant(s)	AUBRY	Guillaume
			ROCQUAIN	Bruno
	U2P	Titulaire(s)	DEBOSSAGE	Annick
			MOUNE	Bernard
Suppléant(s)		BERMENGO	Agnes	
En tant que Représentants de la mutualité :	FNMF	Titulaire(s)	AUZERAY	Christelle
			BLASCO	Jean-Pierre
		Suppléant(s)	TABARINO	Eric
			SABOTIN	Gabriel
Institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :	FNATH	Titulaire(s)		
		Suppléant(s)		
	UNAASS	Titulaire(s)	SIMON	Vincent
		Suppléant(s)	BERGEONNEAU	Fabienne
	UDAF/UNAF	Titulaire(s)	LE STRAT	Denise
		Suppléant(s)	FOSSE	Annick
	UNAPL	Titulaire(s)		
		Suppléant(s)		

Personnes qualifiées	ROSIER	Thierry
----------------------	--------	---------

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2019-07-12-018

Arrêté portant modif 2 CPAM 41

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté modificatif n° 4 du 12 juillet 2019
portant modification de la composition du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Loir-et-Cher

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1, D. 231-1-1 et D. 231-4,

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil des Caisses Primaires d'Assurance Maladie,

Vu l'arrêté du 16 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loir-et-Cher,

Vu les arrêtés modificatifs n° 1, 2 et 3, respectivement en date des 12 avril et 16 octobre 2018 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loir-et-Cher,

Vu les propositions de modification faites par la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) et la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME),

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loir-et-Cher :

- **En tant que représentant des assurés sociaux :**

Sur désignation de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) :
Suppléant

- Monsieur Marc RABY, en remplacement de Monsieur Mickael RINGUET.

- **En tant que représentant des employeurs :**

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :
Titulaire

Madame Sylvie GIRAUDEAU, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques ROSET.

Le document annexé au présent arrêté tient compte de ces modifications.

Article 2 : Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Centre Val-de-Loire.

Fait à Paris, le 12 juillet 2019

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale

Signé : Dominique MARECALLE

CPAM 41 - Modifications du 12/07/2019		Statut	Nom	Prénom
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CGT	Titulaire(s)	LATHIERE	Joelle
			CALVO	Didier
		Suppléant(s)	LEBRETON	Nathalie
			BORGUE	Alain
	CGT - FO	Titulaire(s)	GONDY	Eric
			BERLU	Jean-Claude
		Suppléant(s)	RABY	Marc
			GOULET	Cyril
	CFDT	Titulaire(s)	ROGER	Julie
			MEUNIER	Jean-Charles
		Suppléant(s)	HAMMANI	Aicha
	CFTC	Titulaire(s)	RAMANANJOELIN A	Christian
			LETOURNEAU	Nathalie
		Suppléant(s)	PICAUD	Mickael
CFE - CGC	Titulaire(s)	MARTINEZ	Séverine	
	Suppléant(s)	COSTE	Franck	
En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	TALABOT	Jean-Baptiste
			LEJEAU	Alain
			DUGARDIN	Elisabeth
			FERRAND	Sabine
		Suppléant(s)	BAUDRY	Philippe
			LIMONTA	Bénédicte
			LEROUX	Bénédicte
	CPME	Titulaire(s)	GIRAUDEAU	Sylvie
			CORBEAU	Jean-Louis
		Suppléant(s)		
	U2P	Titulaire(s)	WORNI	Chantal
COLLINET			Richard	
Suppléant(s)				
En tant que Représentants de la mutualité :	FNMF	Titulaire(s)	FRADET	Stéphane
			VIGOUROUX	Bernard
		Suppléant(s)	BASIR	Olivier
			MARQUET	Joel
Institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :	FNATH	Titulaire(s)	DEFOSSEZ	Chantal
		Suppléant(s)	NOULIN	Gérard
	UNAASS	Titulaire(s)	FORZY	Véronique
		Suppléant(s)	LAMBERT	Philippe
	UDAF/U NAF	Titulaire(s)	FAUVET	Sylvianne
		Suppléant(s)	LEROUX	Marie-Thérèse

	UNAPL	Titulaire(s)		
		Suppléant(s)		
Personnes qualifiées		GENTY	Marie-Jeanne	